

# SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES FILATURES DE SOIE DU TONKIN, Nam-Dinh

## PRÉMICES

LA SÉRICICULTURE ET LA FILATURE EN INDO-CHINE  
(*Bulletin des soies et soieries de Lyon*, 16 novembre 1901)

Les exportations de soies grèges de l'Indo-Chine ne varient guère et se maintiennent aux environs de 190.000 kg par an <sup>1</sup>. Le principal destinataire est Hong-Kong, c'est-à-dire Canton, où ces grèges sont redévidées et réexpédiées soit aux Indes, soit dans les pays musulmans du sud de la Méditerranée, quelquefois même en France. La métropole n'a reçu directement en trois ans (1897-99) que 24.000 kg de soies grèges indo-chinoises.

C'est là un résultat médiocre ; mais la vérité est que les ressources séricicoles de l'Indo-Chine sont loin d'être exploitées comme elles pourraient l'être. Au Tonkin, en dehors des provinces de Bac-ninh, de Bac-giang, de Nam-dinh et de Ninh-binh, où les plantations de mûriers nains sur les berges des fleuves pourraient prendre beaucoup d'extension, la région Moyenne, notamment dans les provinces de Son-tây, de Hung-hoa, de Thai-nguyên et dans le Yên-thê, se prêtent au développement du mûrier-arbre. La région Moyenne du Thanh-hoa produit également de la soie. Les mûriers sont abondants au Binh-dinh (environs de Quinhon) et au Quang-ngai, en Annam. On les rencontre disséminés en Basse-Cochinchine, au Cambodge et au Laos. Mais, en ne faisant porter l'effort de développement de cette culture et de cette industrie que dans celles des régions susmentionnées où elle est déjà importante, et où les indigènes la connaissent bien, on pourrait obtenir d'excellents résultats.

L'administration a installé un embryon de magnanerie et de filature modèle à Nam-dinh, qui pourra fonctionner d'ici à un an ou deux d'une façon complète. Sans parler des essais de croisements avec des races plus vigoureuses que la race polyvoltine du Delta tonkinois, à cinq ou six élevages par an, notamment avec certaines races chinoises, — la sélection pratiquée dans la race indigène suivant les principes extrêmement simples de Pasteur pourrait se répandre parmi les graineurs annamites et aurait certainement de bons effets.

La question de la filature est également très importante au point de vue de la valeur commerciale des produits. Les grèges filées par la petite filature modèle de Nam-dinh, au commencement de la campagne de 1900, sous la direction de M. Dadre, ont été cotées 35 francs le kg en France, alors que la soie filée à l'indigène vaudrait au maximum de 15 à 18 francs sur le marché de Lyon. L'existence de cette petite filature a déjà eu une certaine répercussion sur la filature indigène par la leçon de choses — la seule à laquelle les indigènes soient sensibles — qu'elle a donnée. Les fileuses indigènes commencent, dans certains villages des environs de Nam-dinh, à prendre l'habitude, dit le *Bulletin du Comité de l'Afrique [sic : Asie ?] française*, de filer à un nombre presque toujours à peu près égal de cocons, de façon à obtenir un fil régulier de soie au lieu du fil très irrégulier qu'elles produisaient jusqu'ici: La question du « Guindrage » (c'est-à-

---

<sup>1</sup> 1897 : 193.000 kg, 1898 : 190.000 kg, 1899 : 185.400 kg L'Indo-Chine exporte en outre près de 100.000 kg de bourre de soie, presque tout entiers en France.

dire de la dimension de la flotte de soie), importante au point de vue commercial, commence aussi à recevoir des indigènes, sous l'influence de la filature modèle, l'attention qu'elle mérite.

---

L'industrie de la soie  
Rapport de M. Ernest Dadre au ministre des colonies  
(*La Quinzaine coloniale*, 25 août 1901)

[...] L'exemple est le meilleur moyen, et souvent le seul, pour introduire et propager de bonnes méthodes de fabrication, surtout lorsqu'on a à vaincre une immobilisation séculaire dans des procédés primitifs. Aussi le gouvernement général de l'Indo-Chine s'est-il décidé à créer à Nam-dinh une petite filature à vapeur modèle qui est en fonctionnement depuis le 3 mai dernier.

Les portes de la petite usine sont ouvertes à tous et son atelier a été déjà visité avec intérêt par les mandarins de la région et les Annamites s'occupant de l'industrie de la soie. Des colons français sont aussi venus la voir des autres provinces du Tonkin et de l'Annam. Elle servira d'exemple et de modèle et propagera petit à petit chez les Annamites les bons procédés de filature. Elle démontrera, en outre, aux plus incrédules, que l'industrie de la filature de soie à l'européenne peut s'installer au Tonkin et en Annam dans d'excellentes conditions. [...]

---

Établissement séricicole de Nam-Dinh  
(in Mission à l'exposition de Hanoï et en Extrême-Orient (1902-1903) : rapport général par Antony Jully et le capitaine Albert Ducarre, commissaire adjoint, 1903)

[14] Établissement séricicole de Nam-Dinh. — Nous voici au centre de la galerie où, avec juste raison, a été installée l'exposition de l'établissement séricicole de Nam-Dinh. Le directeur actuel de cet essai officiel est M. Ernest Dadre. L'établissement est caractérisé dans le rapport de M. Doumer par cette phrase : « L'administration a installé un embryon de magnanerie et de filature modèle à Nam-Dinh. » Dans son exposition, M. Dadre nous montre le rudimentaire appareil employé par les Annamites pour le dévidage du cocon : il ressemble de bien près à celui des Hova [à Madagascar]. A côté fonctionne, avec des ouvriers indigènes, une bassine à feu à l'européenne, puis un grand appareil Berthaud, de Lyon, actionné par la vapeur. Cette gradation méthodique est bien comprise, bien présentée et rend palpable les résultats. Un projet complet d'installation pour 104 bassines nous renseigne sur les intentions ultérieures de M. Dadre, « quand il aura les crédits suffisants. » La transformation de cet essai officiel en industrie privée va permettre à M. Dadre de donner suite à ses idées. Nous avons appris, en effet, que l'établissement séricicole de Nam-Dinh, par suite d'un accord intervenu entre la société fondée par son directeur et le gouvernement de l'Indo-Chine, devient, à la date du 1<sup>er</sup> septembre 1903, établissement particulier subventionné pour l'enseignement professionnel. C'est une heureuse application de l'initiative particulière encouragée à la fois et pour la production et pour l'instruction pratique. (Voir l'acte aux pièces annexées dans le *Courrier de Haïphong* du jeudi 2 juillet 1902.)

Sous vitrine, voici les produits comparés des divers centres séricicoles : cocons de France obtenus au Tonkin, cocons jaunes de la race polyvoltine du Tonkin, longs, pointus, assez mous ; les cocons blancs du Quan-Tong, ceux de Ché-Kiang et les beaux cocons ronds et fermes de Wusich (Kiang-Su). Des échantillons de soie annamite et de soie grège blanche de Shangai complètent la collection.

Bien que des essais de croisements avec des races plus vigoureuses que la polyvoltine du Tonkin aient été tentés, l'établissement semble se cantonner dans une sélection méthodique de la race indigène, et il y a évidemment dans les produits exposés une amélioration pratique réelle. Celle-ci ressort également des grèges présentées et du prix obtenu par elles au marché de Lyon, sensiblement double de celui atteint par la soie filée de l'indigène.

Toutefois, nous aurons occasion de constater malheureusement, au cours de notre voyage, que l'industrie séricicole est peu développée au Tonkin et que les brodeurs de Hanoï, par exemple, font trop souvent venir leur soie de Canton. Le seul centre sérieux de sériciculture indigène est Quin-Hon, dans l'Annam, dont nous serons amenés à reparler plus loin. Une hivernatrice pour graines de vers à soie nous prouve que le climat rigoureux de décembre, janvier et février exige des moyens artificiels pour assurer l'élevage régulier.

---

## SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES FILATURES DE SOIE DU TONKIN

*Henri Louis Bernardin, président*

Né le 2 avril 1866 à Gleize (Rhône).

Bachelier ès lettres

1892-juillet 1909 : directeur-fondateur de la société Henri Bernardin & Cie, importation de soie de Chine et du Japon. Siège à Lyon. Agences : Milan, New-York, Yokohama, Shanghai et Canton.

Président-fondateur (1910) du Comité d'études pour compléter l'organisation bancaire française.

Président de la Société de chimie et catalyse industrielle (fondée en 1914, liquidée en 1925).

Administrateur délégué de la Cie chérifienne des recherches et forages.

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Cherif.\\_recherches\\_&\\_forages.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Cherif._recherches_&_forages.pdf)

de la Société des fontes synthétiques du Midi (usine d'électrometallurgie à Villefranche-de-Conflent, Pyrénées-Orientales)(groupe Keller-Leleux).

de la Manufacture d'objets en bois (Manu-Bois), Grenoble.

Chevalier de la Légion d'honneur du 14 janvier 1922 (min. Finances).

Décédé le 30 août 1933 à Vauxrenard (Rhône).

Société française des filatures de soie du Tonkin  
(*Bulletin des soies et soieries de Lyon*, 9 mai 1903)

Paris. — Société anonyme dénommée Société française des filatures de soie du Tonkin, 59, rue de Provence (création et exploitation à Nam-Dinh (Tonkin), d'une filature de soie et éventuellement d'autres filatures de soie sur d'autres points du Tonkin). Durée : 50 ans. Capital : 400.000 fr., divisé en 800 actions de 500 fr. chacune. Sur ce

nombre, 300 actions sont attribuées à MM. E[rnest] Dadre et C[harles] Depincé <sup>2</sup>, en représentation de leurs apports.

Les deux fondateurs apportent tous les droits et obligations résultant d'un contrat intervenu entre eux et l'Administration du Protectorat du Tonkin pour la transformation de la magnanerie modèle de Nam-Dinh en école de sériciculture et de filature. Les apporteurs s'engagent à construire une filature de 100 bassines ; à continuer les travaux de la mission séricicole sur la culture du mûrier, devant produire annuellement un minimum de 50 kg. de cocons européens et de 50 kg. de cocons indigènes ; à recevoir les élèves présentés par l'Administration ; à distribuer gratuitement, chaque année, aux éleveurs du Tonkin 100 onces de graines européennes et 50 onces de graines indigènes.

Comme compensation, l'Administration s'engage à céder gratuitement la magnanerie modèle et ses dépendances, terrains, bâtiments, matériel ; à payer à MM. Dadre et Depincé, de 1903 à 1910. une somme de 8.800 piastres par an pour la direction de l'école et l'enseignement technique, une autre somme de 1.200 piastres, représentant la valeur des graines distribuées par eux.

Sont nommés administrateurs : MM. Henri Bernardin, de Lyon ; Gaston Boulard <sup>3</sup>, de Paris ; Ernest Dadre, de Nam-Dinh ; Charles Depincé, de Paris ; Henri Fontaine <sup>4</sup>, de Garches (Seine-et-Oise) ; Henri Poirot-Delpech <sup>5</sup>, de Paris ; et Charles Radel <sup>6</sup>, de Garches (2 et 11 avril 1903).

---

L'EXPOSITION DE HANOÏ  
ET  
L'INDUSTRIE AU TONKIN  
(*La Dépêche coloniale illustrée*, 15 juin 1903)

[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Exposition\\_Hanoi-1902-1903.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Exposition_Hanoi-1902-1903.pdf)

.....  
La galerie des machines.

---

<sup>2</sup> Charles Depincé (1855-1914) : résident de 1<sup>re</sup> classe en Annam et au Tonkin (1887-1890), rédacteur à *La Lanterne* (1890-1896), chef de service à l'Union coloniale française (1894-1905), administrateur de la Société française des soufrières de Vanua-Lava (îles Banks, Nouvelles-Hébrides)(1900) et de la Société de cellulose et papiers indo-chinois à Dap-Cau. Conseiller du commerce extérieur (1901-1905), membre du Comité de l'Asie française (1901) et du conseil supérieur des colonies, collaborateur de la *Dépêche coloniale*, commissaire aux comptes des Distilleries de l'Indochine (1910), chevalier (1903), puis officier (1912) de la Légion d'honneur.

<sup>3</sup> Gaston Boulard : fils de l'un des plus riches propriétaires de l'Oise, il convole en 1876 avec Mlle Hervé de Lavour, fille du médecin en chef du ministère des affaires étrangères et médecin de l'Opéra. Il décède en août 1927 au château de Plainval.

<sup>4</sup> Fontaine (Henri) : du Comptoir français du Tonkin :

[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Comptoir\\_frs\\_Tonkin.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Comptoir_frs_Tonkin.pdf)

<sup>5</sup> Henri Poirot (Saverne,1854-Sèvres,1908) : autorisé en 1884 à s'appeler Poirot-Delpech suite à son mariage avec Thérèse-Augustine Delpech, fille d'un riche docteur et membre de l'Académie de médecine. D'où un fils, Jean, médecin, marié à Jenny Hauvette, fille d'un professeur à la Faculté de lettres. Dont Bertrand (1929-2006), critique dramatique et littéraire au *Monde*, romancier, navigateur et même académicien.

Associé d'agent de change, puis maire de Sèvres (1900-1908), administrateur des Eaux et électricité de l'Indo-Chine, de la Société générale d'irrigation pour favoriser le développement de l'agriculture en Indo-Chine (1901), de la Société de cellulose et papiers indo-chinois à Dap-Cau et de la Société indo-chinoise d'électricité (Tonkin). Chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1902 (min. Guerre) comme officier interprète de 1<sup>re</sup> classe de réserve.

<sup>6</sup> Charles Radel : écrivain. Décédé à Garches le 12 mars 1916

Près des machines, se trouvait installée une série de bassines et de métiers à dévider la soie ; des ouvrières indigènes dressées à la station séricicole de Nam-Dinh étaient chargées du fonctionnement de ces appareils.

On dévidait, sous les yeux des visiteurs, les cocons indigènes et l'on démontrait ainsi que ces soies, dévidées par ces moyens, valaient les premières qualités de Canton.

Le problème de la soie n'est malheureusement pas résolu en Indo-Chine ; le pays produit de la soie, mais tout est consommé sur place et la soie ne pourra aller en France que lorsqu'il y aura surproduction en Indo-Chine.

Jusqu'à présent, les races de vers à soie n'ont pas encore été modifiées ; quelques essais ont été faits sur l'élevage des races françaises ; ces essais, faits par des personnes compétentes, ont donné les meilleurs résultats ; il est démontré que le ver français, élevé au Tonkin, se trouve très bien des mûriers du pays. Tous ces essais isolés n'ont encore rien modifié dans l'industrie indigène.

Depuis plusieurs années, le gouvernement du Protectorat, dans un but de vulgarisation, subventionne une magnanerie à Nam-Dinh.

Chaque année, cet établissement distribue gratuitement, par les soins de l'administration, 150 onces de graines sélectionnées d'après le système Pasteur.

Une nouvelle organisation et une convention passée entre le Protectorat du Tonkin et une société française vont permettre la transformation de la magnanerie modèle de Nam-Dinh en école de sériciculture et de filature de soie ; ce nouvel établissement, de proportions, beaucoup plus vastes, comprendra une filature de soie à l'européenne, de 104 bassines, et pourra recevoir annuellement cinquante élèves désignés par l'administration.

---

*Bulletin des soies et soieries de Lyon, 7 novembre 1903)*

Paris. — Société française des filatures de soie du Tonkin, 59, rue de Provence. Cette société ne devait devenir définitive qu'après l'agrément obtenu de l'autorité administrative du Tonkin. Un arrêté du Résident supérieur, en date du 23 juin 1903, a prononcé cet agrément et la substitution à MM. Dadre et Depincé de ladite société.

---

SOCIÉTÉ FRANÇAISE  
DES  
**FILATURES DE SOIE DU TONKIN**



Statuts déposés chez M<sup>e</sup> RAFIN, notaire à Paris, les 1<sup>er</sup> Septembre, 1<sup>er</sup> Novembre  
et 15 Décembre 1902

**SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 400,000 FRANCS**

DIVISÉ EN 800 ACTIONS DE 500 FRANCS CHACUNE

SIÈGE SOCIAL A PARIS

**Action de Cinq Cents Francs au Porteur**

ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

N<sup>o</sup> 135

PARIS, le 8 Mai 1905

Un Administrateur,

*Ce. Dequing*

Un Administrateur,

*Ernest Madou*

IMPRIMERIE DE CHARLES SKIPPER & EAST.

Coll. Serge Volper  
[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll.\\_Serge\\_Volper.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf)  
SOCIÉTÉ FRANÇAISE  
DES  
FILATURES DE SOIE DU TONKIN

Statuts déposés chez M<sup>e</sup> Rafin, notaire à Paris, les 1<sup>er</sup> septembre, 1<sup>er</sup> novembre  
et 15 décembre 1902

Société anonyme au capital de 400.000 fr.  
divisé en 800 actions de 500 fr. chacune

---

Siège social à Paris

---

ACTION DE CINQ CENTS FRANCS AU PORTEUR

entièrement libérée

Paris, le 8 mai 1905

Un administrateur (à gauche) : Ch. Depincé

Par délégation du conseil d'administration (à droite) : Émile Dadre

Imprimerie de Charles Skipper & East

---

LA SÉRICICULTURE EN INDO-CHINE  
ET LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LYON

par Octave May

(*Bulletin des soies et soieries de Lyon*, 13 février 1906)

L'Annam et le Tonkin n'ont occupé jusqu'à présent qu'un rang extrêmement modeste sur la liste des pays producteurs de soie, et cependant, par son climat, par sa topographie, par ses traditions séculaires, par les mœurs et par le genre de vie de ses habitants, cette région du continent asiatique, voisine de la province chinoise de Canton, semble appelée à jouer un rôle séricicole d'une réelle importance. C'est ce que les gouverneurs de notre plus belle colonie ont compris depuis longtemps; mais il faut reconnaître que les tentatives faites en Annam et au Tonkin pour galvaniser l'énergie et l'ambition de ces populations asiatiques accoutumées à la routine, réfractaires à l'effort, rebelles à toute initiative propre, n'ont pas abouti jusqu'à présent à des résultats bien appréciables. A-t-on réellement tait ce qu'il fallait faire pour triompher de cette apathie ? Cette question a été l'objet d'un échange de vues fort intéressant entre M. Ulysse Pila, dont tous nos lecteurs connaissent la haute compétence spéciale et le Gouverneur général de l'Indo-Chine dans la réception que la chambre de commerce de Lyon a faite M. P. Beau lorsqu'il s'est arrêté dans notre ville le 28 octobre dernier, l'avant-veille de son départ.

\*

\* \*

On a pensé jusqu'à ce jour que, pour implanter sur une large échelle la sériciculture dans la péninsule Indo-Chinoise, il fallait améliorer la qualité des cocons par l'importation de races européennes et améliorer la qualité de la soie par l'établissement de grandes filatures à vapeur. Un tel bouleversement des habitudes anciennes s'est heurté à la force d'inertie — la plus grande force qui soit au monde — des populations indigènes et il s'est heurté également à des conditions climatiques spéciales.

Les vers à soie élevés en Indo-Chine sont, comme on le sait, des races à cocons jaunes polyvoltines à brin très fin, en tout semblables à celles que les Chinois de Canton élèvent un peu plus au nord. Nos races annuelles transportées sous ce climat deviennent immédiatement polyvoltines ; elles s'abâtardissent sous l'influence du climat et ne donnent bientôt que des résultats inférieurs aux races locales acclimatées de vieille date. Peut-être pourrait-on remédier à cet abâtardissement en transportant immédiatement les graines obtenues d'une première récolte dans les hautes montagnes qui ne manquent pas au Tonkin et en Annam ? Mais a-t-on intérêt à tromper ainsi la

nature, et les avantages d'un tel transport en compenseraient-ils les frais et les inconvénients ? N'est-il pas plus sage d'accepter tout bonnement, telles quelles, les conditions d'existence que le climat a faites lui-même à la sériciculture traditionnelle et de se contenter d'initier les populations indochinoises aux avantages du système d'observation microscopique des semences. C'est ce que croit fermement M. Ulysse Pila. Mais ce serait encore s'illusionner que d'espérer des indigènes un esprit assez largement ouvert aux mystères de la science microbienne pour qu'ils pratiquent eux-mêmes la sélection microscopique des graines de vers à soie. Nous avons été témoin dans notre jeunesse, des résistances que l'immortelle découverte de Pasteur a rencontrées à l'origine, même parmi les sériciculteurs les plus instruits de notre propre pays. Il a fallu, pour les convertir à l'examen des semences, l'exemple des résultats obtenus par les éducateurs italiens.

M. Ulysse Pila propose donc de conserver purement et simplement les races actuelles de vers à soie affaiblies et de les renforcer par la sélection des graines et par des croisements. Cette œuvre de régénération serait confiée à une grande station de sériciculture que l'on adjoindrait au bureau d'agriculture de la colonie. Le personnel de cette station comprendrait des Européens, des indigènes et des Chinois, et, par le moyen de missions envoyées dans les provinces voisines de la Chine, ceux-ci iraient s'instruire des méthodes qui ont si bien réussi à Canton et y recruteraient même des instructeurs habiles.

« Puis, chacun des membres de ce personnel ainsi préparé recevrait du bureau d'agriculture un district sous sa direction, où il irait enseigner et diriger les habitants des villages importants ; il existerait aussi dans chacun de ces districts une magnanerie modèle qui fournirait aux paysans les graines choisies au microscope, suivant le procédé de Pasteur, employé pour régénérer, il y a vingt ans, toute la race française.

Ces graines ainsi sélectionnées seraient seules reconnues et admises pour l'éducation.

Les inspecteurs de la section de sériciculture, placés sous le patronage des conseils des notables, auraient le droit d'entrer dans les « cagnas » pour vérifier les graines employées et les modes d'éducation pratiqués.

Puis, au moment de la récolte, par des concours, des primes importantes, honorifiques et pécuniaires pourraient être affectées aux familles, aux villages ayant donné les meilleurs produits et les plus abondants. »

L'efficacité de cette méthode est démontrée, d'ailleurs, par les succès qu'elle a obtenus dans d'autres pays, en Anatolie notamment et en Hongrie sous l'influence des stations séricoles de Brousse et de Szegard, dont on n'aurait, en quelque sorte, qu'à calquer presque servilement l'organisation.

\*

\* \* \*

Mais il ne suffirait pas d'accroître la production des cocons et d'améliorer leur qualité ; il faut développer et améliorer parallèlement la filature de ces cocons. Ce sont là deux réformes complémentaires et inséparables. Accroître les récoltes sans perfectionner la filature serait une œuvre stérile et vaine ; car les procédés rudimentaires de cette industrie déprécient d'un tiers, si ce n'est de moitié, la valeur de la soie tonkinoise et annamite et, d'autre part, les récoltes actuelles de cocons ne sont pas suffisantes pour assurer l'alimentation permanente de grandes filatures à l'européenne. C'est ainsi, comme le fait observer M. Ulysse Pila, que « [la filature modèle établie par le protectorat à Nam-Dinh, au centre de la province la plus grande, la plus riche, produisant le plus de cocons, ne trouve déjà pas à s'approvisionner sur place, même en payant des prix qui font que la soie produite revient à un coût certainement hors de proportion avec sa valeur intrinsèque](#) ». Les grandes filatures ne peuvent prospérer



qu'avec de gros « amas » de cocons assurant leurs approvisionnements. Or, les chaleurs excessives de l'été jointes à l'humidité atmosphérique hâtent, dans les régions indo-chinoises, la transformation de la chrysalide en papillons et ne permettent pas le transport des cocons frais à de longues distances.

M. Ulysse Pila estime donc qu'il serait difficile sinon impossible de transformer brusquement le système primitif de filature. Il est partisan d'une réforme de transition qui consisterait à créer dans chaque village, sous la direction du bureau d'agriculture et sous la surveillance du conseil des notables de la commune, des filatures communales, dans lesquelles les paysans seraient tenus d'apporter leurs cocons. Ceux-ci seraient filés en commun en présence des intéressés, puis réalisés par le Protectorat pour le compte de la communauté, et le prix de la vente serait payé au prorata du poids des cocons apportés par chacun.

Cette organisation rappelle celle de la filature coopérative des Cévennes avec cette différence importante toutefois que, dans l'Ardèche, la coopération des sériciculteurs est facultative et qu'en Indo-Chine elle serait obligatoire. Ajoutons que ces filatures communales seraient maintenues à feu nu, comme première étape d'une transformation qui peut-être, dit M. Pila « se complétera toute seule le jour où le paysan se convaincra de ses yeux que la soie qu'il produisait jadis pour le prix de 18 fr. par kg., ainsi améliorée par lui-même, vaudra 33 fr. sans augmentation du prix de la main-d'œuvre. À ce moment, le temps sera venu où une société pourra se constituer, décharger le Protectorat et les communes de leur intervention, pour obtenir un perfectionnement plus complet encore, le prix de cette soie pouvant alors atteindre 36-38 fr. à la parité des cours actuels des marchés. »

Le programme tracé par M. Ulysse Pila est, comme on le voit, basé sur une intervention constante et attentive de l'État qui, au besoin même, aurait le droit d'user d'autorité et de coercition envers les indigènes.

À ce point de vue, il a motivé quelques objections de la part du Gouverneur général. M. Beau estime qu'il serait très difficile d'imposer en quelque sorte une culture officielle aux indigènes. C'est, pense-t-il, seulement lorsque ceux-ci auront constaté les avantages que la culture du mûrier pourra leur procurer que cette culture se développera.

M. Isaac, président de la chambre de commerce de Lyon, a fait observer que, s'il n'était guère partisan en principe de l'intervention de l'État, il y a cependant des circonstances exceptionnelles qui la justifient, au moins pendant un certain temps et quand c'est le seul moyen de combattre l'apathie et l'indifférence. Lorsqu'il s'agit de populations déjà avancées en civilisation et suffisamment éclairées sur leurs propres intérêts, l'intervention de l'État est non seulement inutile mais nuisible. Quand il s'agit, au contraire, de races engourdies qui ont entre les mains un moyen de s'enrichir et ne savent pas ou ne veulent pas s'en servir, on ne peut blâmer l'État de faire au moins quelques essais pour réaliser des progrès. Dans ce même domaine de la sériciculture, les Européens sont bien intervenus il y a quarante ans à Canton pour montrer aux Chinois comment ils pourraient tirer un meilleur parti de leurs produits.

Il est bien certain qu'on ne saurait attendre de populations arriérées et nonchalantes comme celles de l'Indo-Chine des qualités d'initiative qu'on ne trouve même pas souvent dans des pays beaucoup plus avancés en civilisation. Cependant, la chambre de commerce de Lyon, après en avoir délibéré dans sa séance du 7 décembre dernier, a pensé que la liberté des indigènes devait être respectée et que l'intervention officielle devait se manifester de préférence sous la forme de conseils par la création d'un enseignement qui éclaire les populations agricoles et industrielles et sous l'espèce d'encouragements spéciaux. Elle a donné une forme concrète aux vues exposées par M. Ulysse Pila en exprimant le vœu :

« Que la régénération et l'extension de la sériciculture soient demandées non pas à l'introduction de races annuelles de vers à soie d'Europe, mais à l'éducation rationnelle

et méthodique des races indigènes polyvoltines sélectionnées, d'après le système Pasteur, dans des stations séricicoles locales ;

« Que des graines de vers à soie ainsi sélectionnés soient distribuées par les soins de ces stations avec les instructions nécessaires ;

« Que la plantation de mûriers dans les terres propices à cette culture soit favorisée par des encouragements spéciaux, tels que primes diverses, remises partielles ou totales des impôts des sériciculteurs, paiement en cocons de ces impôts, etc. ;

« Enfin, que l'installation de petites filatures familiales soit encouragée par les mêmes moyens, au moins pendant la période de début. »

Il y a tout lieu d'espérer que ces conseils seront écoutés par M. le gouverneur général de l'Indo-Chine et qu'avec le temps — car des réformes de ce genre ne s'improvisent pas —, notre belle colonie asiatique pourra prendre la place qui lui revient parmi les pays producteurs de la matière première de nos fabriques de soieries. La province voisine de Canton exporte annuellement 2 millions de kg. de soie que l'Europe et l'Amérique lui payent 65 millions, et notre possession indo-chinoise n'exporte que quelques milliers de kg. Une statistique douanière publiée par la chambre de commerce et d'agriculture de l'Annam nous apprend par exemple que, pendant l'année 1904, l'Annam n'a exporté que 56.491 kg. de soie dont 53.651 kg. à Singapour, 1.537 kg. en France et 1.493 kg. à Hong-Kong. Ces chiffres ne comprennent que les expéditions faites par les long-courriers et le trafic de frontières n'y est pas compris ; mais ils montrent combien l'Indo-Chine a encore de progrès à réaliser et quelles richesses ses populations laissent sommeiller sur un sol fertile et propice, dans beaucoup de régions sinon dans toutes, à une sériciculture prospère.

---

Nam-Dinh

(*L'Avenir du Tonkin*, 28 octobre 1906)

M. Gavanon, directeur de la Cie française de filature de soie à Nam-Dinh, a déclaré que dans la nuit du 21 au 22 des malfaiteurs ont pénétré, en enfonçant une porte, dans un bâtiment où se trouve une petite filature et ont emporté trois bassines en cuivre. Dans l'espace d'un mois, c'est le quatrième vol qui est commis au préjudice de la société.

---

Suite :

Société française de sériciculture et des filatures de soie de l'Indo-Chine (1906-1908)

[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Soie\\_indo-chinoise.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Soie_indo-chinoise.pdf)